

**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



Conseillers en exercice :	19
Conseillers présents :	16
Conseillers votants :	18
Dont deux pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 07 novembre 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mil dix sept, le quatorze novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, Maire

PRESENTS : TRONCHON J. CHANTELOT C.
LEJEUNE S. MOTTIER G. BILLARD G. De
PROYART A. MEYRIER M. DENERVAUD M.
ZANNI F. MONTANES A. BRILL J.
PORTAILLER J. DURET BENOÛ N.
GOSELIN M.H. CHAMPEAU S.

EXCUSES : FICHARD B. «pouvoir à
MORIAUD P.» CHEVRON F. «TRONCHON
J. » ARNOUX R.

Est élu secrétaire de la séance : DENERVAUD
M.

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2017.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été attribuées.

CREATION D'UNE MEDIATHEQUE :

Madame le Maire a souhaité que Madame Adeline ROYER, engagée pour la création et la gestion de la médiathèque présente elle-même les actions qu'elle a menées.

⇒ Présentation des missions de la médiathèque :

Madame Adeline ROYER rappelle que la médiathèque est un service public qui a pour missions de :

- créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge ;
- entretenir et développer la pratique de la lecture auprès des publics jeunes et adultes en s'appuyant sur des collections pluralistes, de niveaux de lecture et de compréhension variés, mises à jour régulièrement, et mises en valeur par des animations ponctuelles ou pérennes ;

- favoriser la formation initiale et permanente, la mise à jour des acquis scolaires et • mettre à disposition de ses usagers des informations pratiques, locales et nationales ;
- procurer plaisir, détente et évasion ;
- faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique;
- assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle et garantir l'accès aux nouveaux supports et aux nouvelles technologies ;
- conserver et valoriser un fonds local et régional constituant la mémoire collective.

Organisation des collections :

Les collections de la médiathèque seront rassemblées et réparties de la manière suivante :

Documents en libre accès :

- Les collections « Jeunesse » : documents destinés aux enfants et aux adolescents ;
- Les collections « Adultes » : documents destinés aux adultes ;
- Les fonds spécifiques : « fonds local », livres en gros caractères, pochothèque, DVD;
- L'espace ludothèque : jeux de règles, d'assemblage et espace jeux.

Documents en consultation sur place : usuels (encyclopédies, dictionnaires, derniers numéros des revues...).

Les supports :

Les fonds seront constitués de documents imprimés, de documents audio et de documents numériques tels que :

- Livres
- Journaux et magazines
- Livres-CD
- DVD
- Espace ludothèque : jeux de société, d'assemblage et jouet

⇒ Approbation du règlement intérieur :

Madame Adeline ROYER présente au Conseil Municipal le règlement intérieur. Ce règlement appelle certaines remarques :

Madame Nelly DURET BENOUE propose un horaire à 19 h un soir de semaine afin de permettre au plus grand nombre l'accès à la médiathèque, notamment pour les personnes qui travaillent. Ce point est accepté et l'horaire du vendredi est modifié de 17h à 19h.

Monsieur Sylvain CHAMPEAU fait remarquer que ces horaires pourront toujours être revus s'ils ne convenaient pas à une majorité de la population.

⇒ Approbation de la charte des collections, espace multimédia et espace ludothèque

Madame Adeline ROYER présente la charte des collections, espace multimédia et espace ludothèque

⇒ Approbation du budget pour la création de la médiathèque, du budget annuel 2018

Madame Adeline ROYER présente et explique au Conseil Municipal le budget portant création de la médiathèque – ludothèque.

⇒ Sollicitation de subventions au Conseil Savoie Mont-Blanc pour l'acquisition du mobilier, le matériel informatique et la constitution des collections

Madame Adeline ROYER expose au Conseil Municipal que suite à sa délibération en date du 11 juillet 2017 autorisant la signature d'une convention avec le Conseil Savoie Mont-Blanc qui donne le droit d'accéder aux services de Savoie-biblio, la Commune peut obtenir des subventions pour la constitution des collections de la médiathèque, l'informatisation et le matériel informatique, et le mobilier. Les conditions d'obtention de ces subventions sont reprises dans la proposition de budget 2017 préalablement présentée.

⇒ Informations sur les bénévoles :

Madame Adeline ROYER souhaitait travailler avec 6 bénévoles qu'elle a choisis, dont une personne de Loisin qui souhaite se reconvertir en bibliothécaire.

Pour assurer un meilleur fonctionnement, le critère de disponibilité a été privilégié.

Les bénévoles bénéficieront d'une formation proposée par le Conseil Savoie Mont-Blanc le 30/01/2018. Une formation sur le logiciel SIGB (trois modules) peut être envisagée pour les bénévoles.

Les frais de déplacement seront pris en charge par la collectivité.

⇒ Informations sur l'établissement de contrat de prestation de service :

Il s'agit de contrats à passer avec les fournisseurs principaux afin de formaliser et sécuriser la relation entre la commune et les fournisseurs. Ces contrats prévoient la durée (1 an), le prix (montant des commandes), le rabais accordé, les conditions de livraisons, les modalités de règlement, les voies recours et condition de rupture anticipée.

⇒ Préparation de l'inauguration :

Madame Adeline ROYER propose d'organiser l'inauguration semaine 8 en 2018. Madame le Maire souhaiterait effectuer cette inauguration en même temps que les locaux de la mairie et de l'agence postale au printemps.

A cette occasion, Madame Adeline ROYER propose de préparer des animations et de faire venir des auteurs/illustrateurs pour faire des ateliers/rencontres.

A la fin de cette présentation, Madame Adeline ROYER quitte la salle et Madame le Maire soumet au vote les différents documents présentés /

- Approbation du règlement intérieur, à 16 voix pour et deux abstentions (DURET BENOUE N. et GOSSELIN M.H.) ;

- Approbation de la charte à l'espace multimédia, à l'unanimité ;
- Approbation de la charte de l'espace ludothèque, à 16 voix, une voix contre (DURET BENOÛ N.) et une abstention (GOSSELIN M.H.) ;
- Approbation, à 17 voix pour et une abstention (BRILL J.) du budget 2017, sous réserve des modifications apportées, et du budget investissement 2018. Monsieur Joël BRILL rappelle qu'il n'était pas favorable à l'ouverture d'une médiathèque justifiant ainsi son abstention.
- Autorisation donnée à Madame le Maire, à l'unanimité, à solliciter des subventions auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc pour la constitution des collections de la médiathèque, l'informatisation et le matériel informatique, et le mobilier.

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MAIRIE, DE LA BIBLIOTHEQUE ET DE L'AGENCE POSTALE : APPROBATION DES AVENANTS LOTS 6, 10 ET 16 :

Sur proposition du maître d'œuvre, Atelier Catherine BOIDEVAIX,
Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer les avenants suivants :

Lot	Titulaire	Montant initial du marché H.T	Montant de l'avenant H.T
N°06 MENUISERIES IBTERIEURES	BOUVIER FRERES	299 977.00€	7 444.00 €
N°06 MENUISERIES INTERIEURES	BOUVIER FRERES	307 421.00 €	7 980.00 €
N°10 PEINTURE	YAKUT	62 844.90 €	- 7 455.00 €
N°11 SERRURERIE	TORRES	57 861.75 €	- 11 050.00 €
N°15 COURANTS FORTS ET FAIBLES	MUGNIER ELEC	139 969.49 €	6 006.09 €
N°16 AMENAGEMENT SURFACE	SAEV	335 701.40 €	7 914.00 €
N°16 AMENAGEMENT SURFACE	SAEV	343 615.40 €	1 026.00 €

Madame le Maire précise que le montant cumulé des avenants est inscrit en prévision budgétaire du Budget Primitif 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les avenants des lots n°06, n°10, n°11, n°15 et n°16 ci-dessus énoncés, ainsi que toutes pièces afférentes à intervenir.

BUDGET PRIMITIF : DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer les virements de crédits suivants sur le budget primitif 2017 :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits alloués		Augmentation crédits	
	chapitre et article	somme	chapitre et article	somme
FONCTIONNEMENT :				
Frais d'actes et de contentieux	6227	1 200.00		
Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales			73925	1 200.00
Entretien bâtiments publics	615221	11 600.00		
Fournitures d'entretien			60631	1 400.00
Documentation générale et technique			6182	2 400.00
Fournitures administratives			6064	7 800.00
INVESTISSEMENT :				
Installations, matériel et outillage techniques	2315	106 500.00		
Concessions et droits similaires			2051	6 650.00
Autres collections			2168	67 680.00
Matériel informatique			2183	4 500.00
Mobilier			2184	25 000.00
Autres immobilisations corporelles			2188	2 170.00
Autres immobilisation financières			27638	500.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les virements de crédits ci-dessus énoncés.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU RIFSEEP :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°2016-101 en date du 20 décembre 2016 décidant d'instaurer le RIFSEEP à compter 1^{er} janvier 2017.

Suite à l'embauche d'un agent de la filière culturelle au grade d'adjoint du patrimoine, il y a lieu de compléter cette délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter au RIFSEEP le grade d'adjoint du patrimoine à compter du 1^{er} décembre 2017.

DECISION SUR LES SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES :

Suite aux départs d'agents et aux nouveaux recrutements envisagés, Madame le Maire propose au conseil municipal les suppressions et créations de postes suivants :

Ancien poste	Date de suppression	Nouveau poste	Date de création
FILIERE TECHNIQUE			
Technicien principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	01/12/2017	Adjoint technique à temps complet	01/12/2017
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	01/12/2017	Adjoint technique à temps complet	01/12/2017
Adjoint d'animation à temps non complet (18.44/35 ^e)	01/12/2017	Adjoint technique à temps non complet (18/44/35 ^e)	01/12/2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux suppressions et créations de postes ci-dessus proposés.

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS :

- Conseil d'école le 13 novembre 2017 : Pas de remarques particulières. Les enseignants ont remercié Madame le Maire pour les travaux déjà réalisés.

- Réunion du SIEM le 23 octobre 2017 : les budgets 2018 n'ont pas pu être encore votés du fait de la fusion du SIEM et du SIEV au 1^{er} janvier 218.

Concernant les travaux, l'ancienne conduite entre Douvaine et Messery est supprimée ainsi que l'interconnexion dans le secteur des Peupliers par la route de Conches.

Des modifications de réseau sont en cours au hameau de l'Agrès dans le cadre des travaux d'aménagement de la voie verte.

QUESTIONS DIVERSES :

- Voie verte (2^{ème} tranche) – Convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention signée avec le Conseil Départemental pour la réalisation de la voie verte.

Suite à une erreur sur les montants inscrits dans la convention, la répartition financière est modifiée comme suit :

- 163 598.55 € à la charge de la collectivité au lieu de 191 218.41 €

- 199 266.09 € à la charge du Département au lieu de 171 646.23 €

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera présenté à la commission des sites le 17 novembre 2017. Cette commission émettra un avis uniquement sur les espaces boisés classés.

L'arrêt du PLU est prévu le 28 novembre 2017.

- Monsieur Aubert De PROYART informe le Conseil Municipal que l'installation des moloks sur le territoire de la Commune est reportée de 6 mois, suite au retard pris dans les services de la Communauté d'Agglomération.

- L'inauguration de la crèche a eu lieu le 27 octobre 2017, tardivement, après la réalisation des peintures des façades.

- la remise des prix fleurissement s'est déroulée le 07 novembre 2017 dans une ambiance très conviviale, comme chaque année.

- Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation du repas du personnel communal le 15 décembre 2017 à la salle l'Otrement.

- Madame Martine MEYRIER rappelle également le goûter de Noël organisé le 09 décembre 2017 à la salle l'Otrement.